

(1)

(N° 27.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1895.

**Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
pour l'exercice 1896 (1).**

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. D'URSEL.

ART. 19.

Majorer le crédit demandé à cet article d'une somme de 263,950 francs et le porter à 987,350 francs.

Cette augmentation est destinée à majorer le littéra *b* (*Primes d'encouragement pour la marche régulière des convois*).

Comte H. D'URSEL.

(1) Budget, n° 123, VIII, } session de 1894-1895.
Rapport, n° 220, }
Amendements, n° 17.